RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

France Travail

PAYS DE LA LOIRE

STATISTIQUES ET INDICATEURS

LA DEMANDE D'EMPLOI JEUNE (CATÉGORIES ABC)
DÉPARTEMENT VENDEE
À FIN JUIN 2024

EN DÉPARTEMENT VENDEE, LE NOMBRE DE JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI (CAT. ABC) S'ÉTABLIT À

7 045

À FIN JUIN 2024

CHIFFRES 1
PART DES JEUNES DANS LA DEMANDE D'EMPLOI

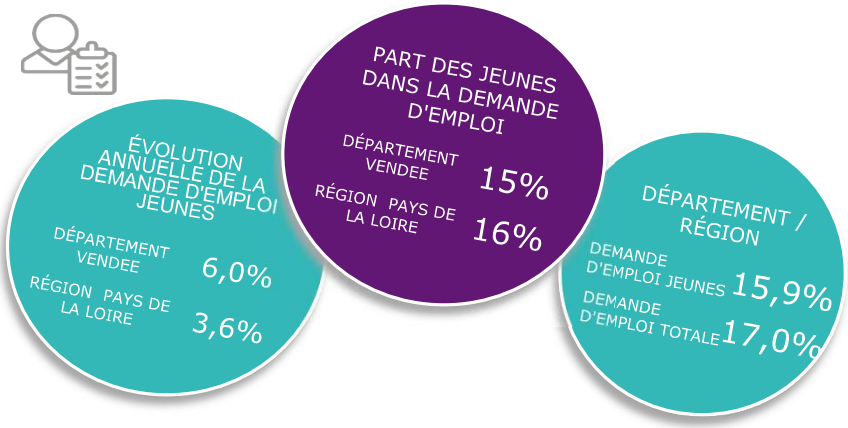

GRAPHIQUE 1
RÉPARTITION PAR SEXE

GRAPHIQUE 2
RÉPARTITION PAR TYPOLOGIE DE LA DEMANDE D'EMPLOI

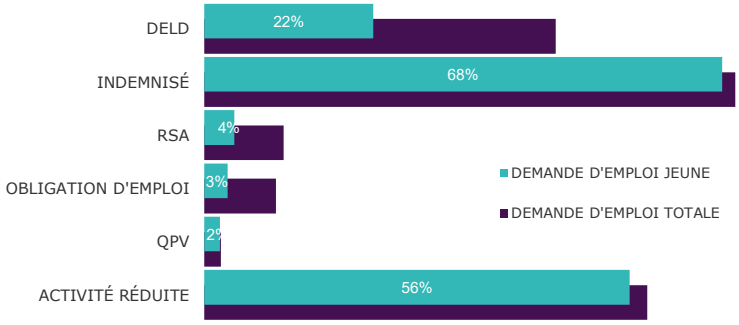

GRAPHIQUE 3
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION & DE QUALIFICATION

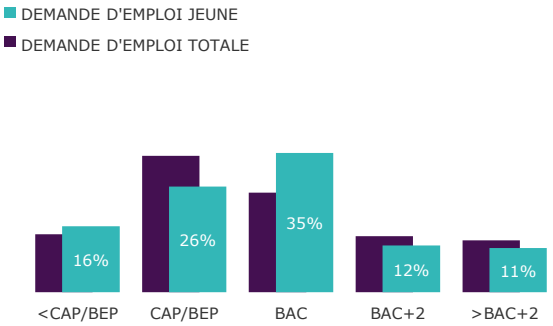

NIVEAU DE FORMATION

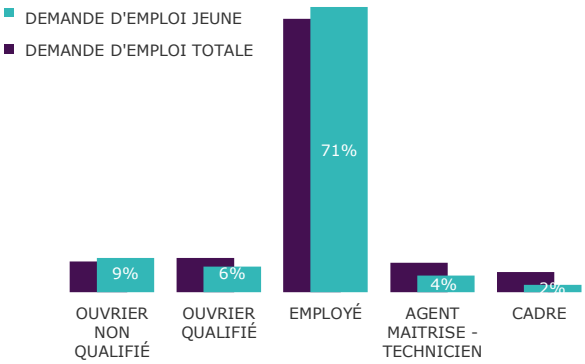

NIVEAU DE QUALIFICATION

GRAPHIQUE 4
RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION

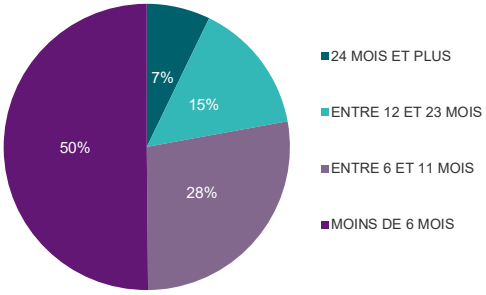

GRAPHIQUE 5
RÉPARTITION PAR MOTIF D'INSCRIPTION

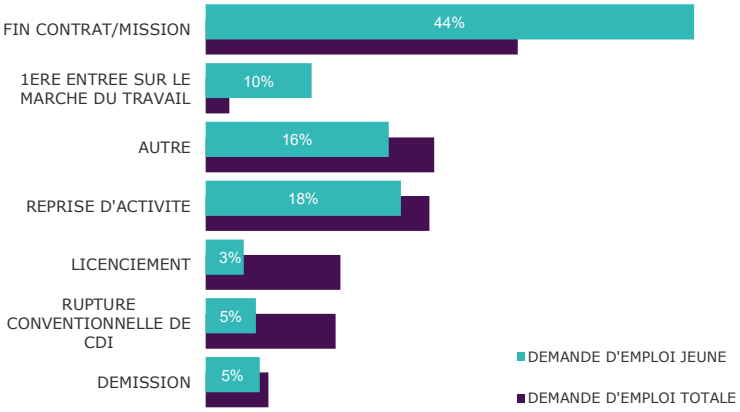

GRAPHIQUE 6
RÉPARTITION SELON LE MOYEN DE TRANSPORT

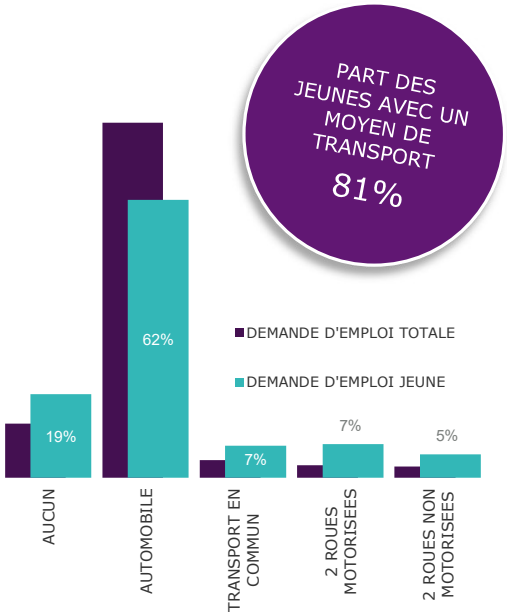

TABLEAU 1
LES 15 MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS

MÉTIERS RECHERCHÉS	DEMANDE D'EMPLOI JEUNE	POIDS
MISE EN RAYON LIBRE-SERVICE	291	4%
OPÉRATIONS MANUELLES ASSEMBLAGE, TRI, EMBALLAGE	271	4%
VENTE EN HABILLEMENT ET ACCESSOIRES DE LA PERSONNE	236	3%
MAGASINAGE ET PRÉPARATION DE COMMANDES	234	3%
SERVICE EN RESTAURATION	145	2%
ANIMATION DE LOISIRS AUPRÈS D'ENFANTS OU D'ADOLESCENTS	137	2%
CONDUITE ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION ALIMENTAIRE	120	2%
ASSISTANCE AUPRÈS D'ENFANTS	119	2%
MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES	119	2%
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	117	2%
VENTE EN ALIMENTATION	117	2%
CAFÉ, BAR BRASSERIE	112	2%
PERSONNEL DE CAISSE	111	2%
NETTOYAGE DE LOCAUX	95	1%
PERSONNEL POLYVALENT DES SERVICES HOSPITALIERS	94	1%

GRAPHIQUE 7
RÉPARTITION DES FORMATIONS SUR 12 MOIS

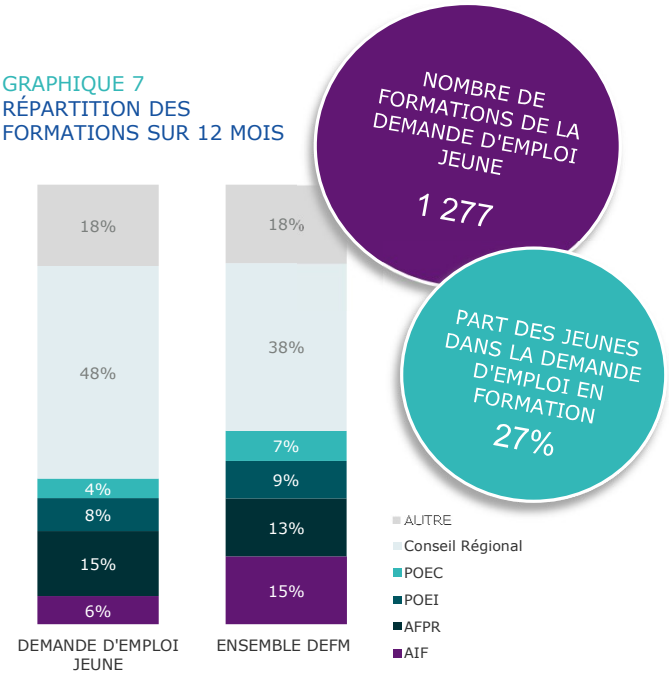

TABLEAU 2
LES 15 PREMIERS DOMAINES DE FORMATION

DOMAINES DE FORMATION	DEMANDE D'EMPLOI JEUNE	POIDS
SANTE	213	17%
DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PERSONNEL	201	16%
TRANSPORT	120	9%
SERVICES COMMERCES PROXIMITE	73	6%
ACTION SOCIALE	55	4%
HOTELLERIE RESTAURATION	53	4%
COMMERCE	44	3%
BATIMENT SECOND OEUVRE	40	3%
AGRICULTURE PRODUCTION VEGETALE	39	3%
MECANIQUE CONSTRUCTION REPARATION	36	3%
SECRETARIAT ASSISTANAT	26	2%
HABILLEMENT	25	2%
ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE	23	2%
AGROALIMENTAIRE	22	2%
LANGUES	22	2%

CHIFFRES 2
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS SUIVANT LA FIN DE FORMATION - SUR 12 MOIS

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS SUIVANT LA FIN DE FORMATION	ÉVOLUTION ANNUELLE
DEMANDE D'EMPLOI JEUNE	
72,1%	+3,1 pt(s)
DEMANDE D'EMPLOI TOTALE	
70,0%	+1,1 pt(s)

EN SAVOIR PLUS

Sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des six mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- sont en catégorie C (ont déclaré une activité réduite de plus de 78 heures) sans être en catégorie A ou B le mois suivant
- sont sortis des listes pour motif de reprise d'emploi déclarée
- sont en catégorie E en fin de mois
- ont une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un contrat de 30 jours ou plus prenant effet entre M+1 et M+6 transmise à l'URSSAF ou à la MSA par un employeur (hors contrat de travail temporaire).

CHIFFRES 3
REPRISES D'EMPLOI SUR 12 MOIS

LE NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI DES JEUNES S'ETABLIT À

10 921

SUR 12 MOIS

ÉVOLUTION ANNUELLE DES REPRISES D'EMPLOI

DEMANDE D'EMPLOI JEUNES	2,4%
DEMANDE D'EMPLOI TOTALE	-3,0%

GRAPHIQUE 8
COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI SUR 12 MOIS

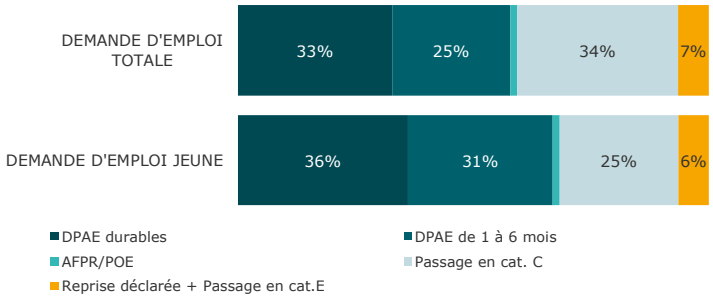

ENCADRÉ N° 1

✓ **DEMANDE D'EMPLOI JEUNE**: Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits à France Travail en fin de mois.

✓ **CATEGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI** :

- **CATEGORIE A** : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
- **CATEGORIE B** : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **CATEGORIE C** : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

✓ **ACTIVITE REDUITE** : Demandeurs d'emploi en catégories B ou C.

✓ **DELD** : Demande d'Emploi de Longue Durée : L'ancienneté du dépôt de la demande est égale ou supérieure à 1 an.

✓ **RSA** : Revenu de Solidarité Active. Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

✓ **OBLIGATION D'EMPLOI** : Demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, les anciens militaires, avec une pension militaire d'invalidité, et les titulaires de la carte d'invalidité.

✓ **QPV** : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.

Directeurs de la publication :
Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU
Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT
Conception et réalisation :
Service SEE
Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes